

<http://www.econospheres.domainepublic.net/Le-reseau-possede-son-reglement-d>



Le réseau possède son règlement d'ordre intérieur

- Menu de tête - Le projet -

Date de mise en ligne : jeudi 6 août 2009

Copyright © Econosphères - Tous droits réservés

1. Cooptation d'organisations

L'association et le réseau qu'elle anime sont fondés par la FGTB wallonne, la FGTB Bruxelles, la CSC francophone, ATTAC et le GRESEA. On peut envisager à l'avenir qu'une organisation qui en ferait la demande puisse être acceptée comme organisation partenaire, moyennant l'accord unanime des organisations fondatrices.

Les organisations membres du réseau (cooptées) paient par année civile une cotisation forfaitaire de 50 euros.

Les critères pour orienter la décision du Comité de Pilotage sont notamment :

" des organisations bénéficiant d'une expérience et d'une certaine notoriété en Belgique, dans le domaine de la réflexion et de la critique en économie

" pas d'organisations dépendant financièrement d'entreprises ou de groupes économiques ou financiers

" des organisations qui affichent (explicitement et aussi dans leur pratique) un engagement cohérent avec la charte du réseau

Dans l'hypothèse (improbable) où une organisation partenaire devait contrevenir aux règles ou à l'intérêt du Réseau, c'est aussi à l'unanimité des organisations fondatrices qu'elle pourrait être exclue.

2. Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage est en charge du développement du réseau, dans le respect de la Charte et des statuts. Ceci peut comprendre la suggestion de thèmes de travail.

Ses membres sont désignés par les organisations fondatrices, qui peuvent à tout moment redésigner leurs représentants.

Ses (6) membres sont réputés suffisamment mandatés par leur organisation pour toute décision conforme aux statuts et au présent règlement intérieur.

Le Comité de Pilotage désigne en son sein un-e président-e en charge de le réunir et d'en animer les réunions, un-e secrétaire et un trésorier.

La gestion courante des moyens de l'association est confiée à un-e responsable désigné- e par le Gresea (idéalement, celui qui représente le Gresea au Comité de Pilotage ; à défaut, ce responsable peut être invité).

Pour toute décision ne relevant pas strictement de la gestion courante, le Comité de Pilotage ne se prononce que sur base de propositions écrites communiquées par un des membres au minimum quatre jours ouvrables entiers avant la réunion. (voir le § des statuts de l'association relatif aux décisions)

Le Comité de Pilotage peut décider qu'un certain nombre de décisions se prennent par courriel : dans ce cas, l'accord explicite de tous les membres du Comité de Pilotage est requis (à défaut, le débat est porté en réunion réelle).

Les rapports de décisions du Comité de Pilotage ne sont pas destinés à un usage public.

3. Agrément des membres associés

L'objectif est d'associer largement des chercheurs, des intellectuels et militants, susceptibles de contribuer aux objectifs du réseau par un regard d'économiste, de sociologue, d'historien, de philosophe, etc., ou d'acteur social, sur les enjeux socioéconomiques (belges en particulier).

Liste initiale

Dans le trimestre qui suit la fondation de l'association, un premier ensemble de membres associés est constitué selon la procédure suivante :

" les organisations fondatrices signalent les noms de leurs membres/collaborateurs qu'elles veulent voir désigner comme membres associés et probables contributeurs

" on sollicite des académiques, des experts, des chercheurs dans toutes les universités et organisations vouées à la recherche critique socioéconomique, en veillant notamment à associer des hommes et des femmes et à regrouper une diversité d'opinions ou d'approches progressistes.

Les personnes sollicitées comme membres associés reçoivent la Charte du réseau, les statuts de l'association et les présentes règles de fonctionnement interne. Elles reçoivent aussi un document par lequel elles acceptent d'être associées au réseau et manifestent leur adhésion.

a première liste est arrêtée par décision du Comité de Pilotage.

Agréments ultérieurs

Par la suite, d'autres membres associés peuvent être agréés selon la procédure suivante :

" deux membres associés (au moins) présentent une candidature, avec une publication du (de la) candidat-e

" les membres associés sont informés de la candidature ; ils ont trois semaines pour manifester auprès du Comité de Pilotage, le cas échéant,

une réserve ou un désaccord

" ensuite le Comité de Pilotage décide de l'agrément du membre

Les membres associés manifestent, par courrier ou par mail, leur adhésion aux objectifs et au fonctionnement du réseau, tels qu'exprimés par la Charte et par le présent document.

4. Qualité de membres associés

La qualité de membre associé du réseau « Econosphères » comporte un engagement et offre des possibilités. L'engagement est d'une part que le membre, par son adhésion, accepte d'enrichir le réseau par sa notoriété et par ses apports intellectuels, et de contribuer aux débats nés ou reportés dans le réseau.

Il accepte que certains de ses textes, originaux ou non, soient (re-) publiés par le réseau (chacun décidant quels textes, et combien, il souhaite confier au réseau). Il n'y a pas de membre associé anonyme ; mais on peut accepter des associés dont le statut oblige à écrire sous pseudonyme. Le Réseau offre à ses membres un espace de diffusion et de confrontation d'idées.

En cas de désaccord avec un membre associé (par exemple si le contenu de ses publications va à l'encontre de l'esprit de la charte), le Comité de Pilotage fera tout son possible pour résoudre le problème via un dialogue franc et constructif. Mais si le désaccord devait perdurer et ne déboucher sur aucune perspective commune, le Comité de Pilotage pourra décider, à l'unanimité de ses membres, d'exclure le membre associé.

5. Contrôle sur les textes publiés

Textes soumis par les membres :

Quant au fond, il n'y a pas de contrôle *a priori* sur les textes proposés par les membres associés. Un texte peut être retiré ou remplacé par une nouvelle version sur demande de son auteur.

Quant à la forme, le secrétariat peut émettre des suggestions ou critiques sur le format ou la lisibilité, mais l'auteur reste maître de son projet de texte.

Sur base des suggestions de l'auteur, le permanent est responsable de l'inscription du texte dans tel ou tel thème, et des mots-clefs qui y sont attachés.

Au cas où un texte est considéré, par une organisation ou par des membres associés, comme contraire à l'objectif du réseau, aux Droits de l'Homme ou à la déontologie, ce qui n'est pas la même chose que susciter un débat d'idées, le Comité de Pilotage examine la question et peut réagir *a posteriori* :

" en interpellant l'auteur et en entendant ses arguments

" en publiant, s'il le juge nécessaire, un commentaire en son nom au sujet du texte qui lui pose problème ;

" en supprimant, en dernier recours, le texte si ce dernier exprime des idées manifestement contraires aux Droits de l'Homme.

Les mêmes règles valent pour les commentaires postés par les membres associés sur des articles publiés.

Textes de citoyen-nes :

Les textes proposés par des citoyen-nes qui ne sont pas (encore) membres associés ne bénéficient pas du droit « automatique » à publication sur le site. Un dispositif de « tribune ouverte » décrit ci-dessous permet à ces citoyens de proposer des articles ou des commentaires et de participer à un processus d'éducation permanente à l'argumentation, au débat, à l'écriture :

" le texte est envoyé au permanent qui commence par vérifier les critères de forme (pour un article maximum 10.000 caractères ; pour un commentaire maximum 1.500 caractères ; lisibilité ; etc.) et donne un bref avis à l'auteur en sollicitant au besoin l'avis d'un ou deux membres associés qui acceptent de relire le texte. Le permanent fera rapport au comité de pilotage de son travail sur les propositions reçues.

" Avec des améliorations, le cas échéant, le texte est publié. Le permanent peut le refuser s'il considère, éventuellement sur base des avis reçus, que le texte ne répond pas aux critères du réseau, à savoir : accord avec l'esprit général de la charte, lisibilité suffisante, pertinence des thèmes abordés (questions ayant trait aux enjeux sociaux ou économiques), honnêteté de l'argumentation, pas d'attaques ad hominem et, si des faits sont invoqués, qu'ils soient vérifiables ou du moins non démentis.

" Un critère quantitatif peut être appliqué sur le nombre de tribunes ouvertes acceptées (pas en même temps ...)

" Un-e citoyen pourra être invité-e à devenir membre associé

Textes de référence

Des textes importants, sur l'un des thèmes de débat, peuvent sembler utiles pour enrichir la discussion, y compris des textes d'auteurs qui ne sont pas membres du réseau (on pense par exemple à des chercheurs étrangers, et bien entendu à des auteurs décédés).

Le Comité de Pilotage peut, pour des textes qui répondent aux objectifs et contraintes du Réseau (niveau de lecture, thématiques, longueur, option critique), suggérer des références à placer sur le site sous la forme :

" d'un résumé de 10 à 15 lignes

" du texte remis en page dans le format adopté sur le site, ou d'un lien vers le site où se trouve le texte

6. Missions et encadrement du permanent

Le permanent a pour mission :

- " le renforcement et l'animation du réseau de chercheurs
- " la mise en ligne des publications sur le site
- " la proposition de textes de référence
- " la relecture et la formulation de propositions pour améliorer la forme des textes
- " la mise en oeuvre des demandes du Comité de Pilotage
- " l'interpellation des membres ayant publié (pour recevoir l'autorisation de reprendre leurs textes) ou que nous identifions comme « devant » écrire un tel ou tel texte
- " de réagir aux demandes de « tribune ouvert », d'assurer le suivi de ces demandes, et de rapporter périodiquement au comité de pilotage le résultat de ce suivi.

7. Structuration du site

Thèmes

Au premier plan, le site est structuré autour de thèmes de débat ou de recherche.

L'ajout (ou la suppression) d'un thème est une décision du Comité de Pilotage.

Formats

A l'intérieur de chaque thème, on trouve des textes de cinq natures distinctes :

- " des études
- " des articles (format court, usage modéré des termes techniques et des chiffres, souci de lisibilité)
- " des commentaires de membres associés, postés en réaction à un article
 - " Les commentaires d'autres usagers ne sont pas directement publiés : voir tribune ouverte.
- " Des textes de référence (textes republiés ou simple lien)

Organisations et membres

Une troisième forme de structuration du site est que les (5) organisations fondatrices (et les organisations qui s'ajouteraient par la suite) et les membres associés ont une page où elles portent leurs propres publications, ou lien vers leurs pages.

Par ex. : la page de l'organisation x reprend en cinq lignes le résumé de l'étude qu'elle vient de publier sur son site, avec un lien « pour en savoir plus ».

8. Interactivité

Une certaine interaction est la valeur ajoutée à un site - par rapport à une revue par exemple.

Le pluralisme à l'intérieur des premiers protagonistes sur l'économie peut se caractériser seulement par des contributions différentes, mais aussi par des débats correctement structurés entre les contributeurs.

A l'inverse, un certain nombre de traits caractéristiques des "forums Internet" doivent être évités :

" les contributions anonymes

" les réponses sur un détail qui n'intéresse que leur auteur

" les attaques et allusions personnelles.

De même, les documents d'un certain niveau demandent un format de lecteur correct, pas des chaînes interminables de réponses à des réponses, etc.

Dès lors, la règle sera

" les membres associés réagissent librement en leur propre nom à tout article publié ; leur commentaire est identifié comme tel ; le type et le degré de contrôle est le même que pour leurs articles

" le permanent du réseau peut suggérer la mise en ligne d'un débat en tant que tel (deux argumentations, et non plus une argumentation et des réponses)

9. Diffusion

Dans un premier temps (deux ans), développer une capacité de mass-mailing serait un objectif suffisant :

" inscription comme « abonné » du site

" réception d'un mail mensuel ou bimensuel avec liens vers les nouveautés

" invitation à commenter sur le site

10. Propriété intellectuelle

Ce réseau devrait être un instrument pour (accessoirement) diffuser la culture de la licence libre ([copyleft](#) ou [creative commons](#)).

Dans le monde de la marchandisation du savoir, la licence libre est un « recul » du contrôle des auteurs (en réalité, des éditeurs le plus souvent) sur leurs productions, et souvent confondue avec « autorisation de pirater ». Mais dans le monde syndical et associatif, où la plupart du temps nous ne protégeons nos écrits en aucune manière, pour la bonne raison que nous n'écrivons pas pour gagner de l'argent, la licence libre introduit le minimum nécessaire de protection de nos écrits, sans en limiter la diffusion.

Il reste que les auteurs devraient pouvoir décider sous quelle licence ils publient leurs articles sur notre site.